

2886216

S & W ASSOCIES

Société anonyme au capital de 500.000 Euros
Siège social : 47, rue de Chaillot - 75116 PARIS
RCS 414 818 930 Paris

14 SEP 2001
59105

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2001**

L'an deux mille un, et le quatre septembre, à neuf heures trente, le conseil d'administration s'est réuni extraordinairement, au siège social, sur décision des administrateurs, suite au décès de son président Bertrand BODET.

Sont présents :

- Monsieur David DOWSE
- Monsieur Paul GRABLI
- Monsieur Vincent YOUNG

Est représenté :

- Monsieur John Moffatt, représenté par Monsieur Paul GRABLI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul GRABLI.

Le président constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté par les administrateurs.

Puis le conseil délibère comme suit sur les questions figurant à l'ordre du jour :

- Nomination d'un nouveau président.

Monsieur le président expose que Bertrand BODET est décédé accidentellement et que de ce fait il n'est plus président, ni administrateur. Il demande au conseil de bien vouloir procéder à son remplacement en tant que président.

Le conseil très choqué, délibère sur les conséquences de cet événement et s'associe à la peine de sa femme et de ses filles.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Vincent YOUNG, expert comptable et commissaire aux comptes, est nommé président du conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Remerciant le conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Vincent YOUNG déclare accepter ces fonctions.

W D S

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et dans les limites de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée.

Le conseil d'administration décide que le président aura droit au remboursement des frais engagés pour le compte de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

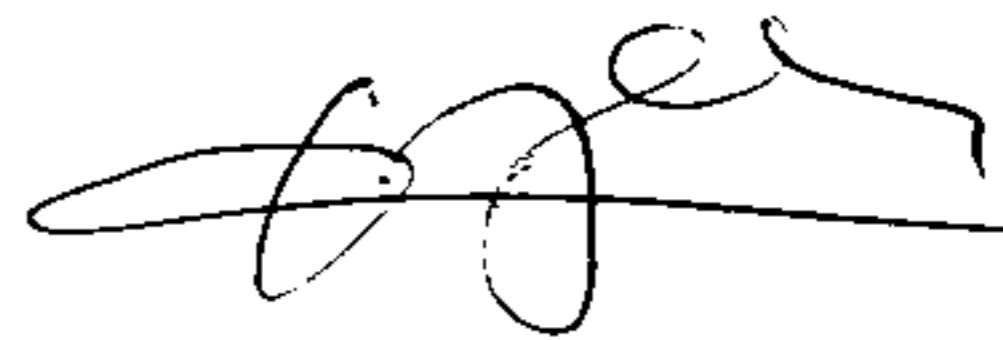
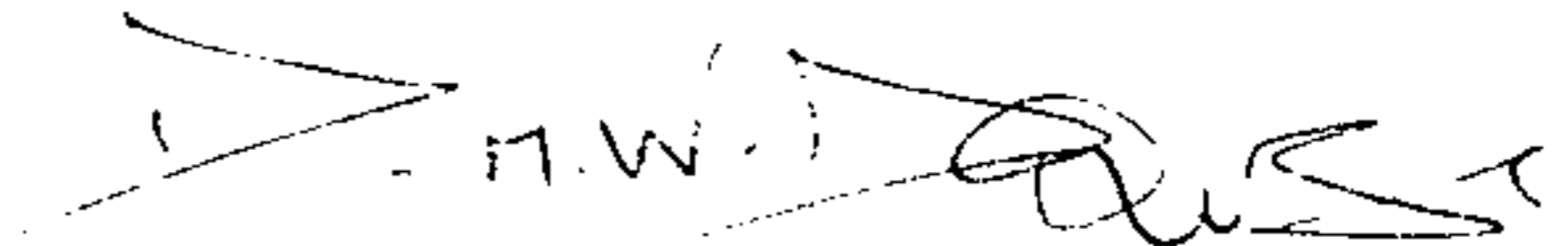
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

Le président
Vincent YOUNG



Bon pour acceptation
des fonctions de
président -

Un administrateur



Copie

S & W ASSOCIÉS

47, RUE DE CHAILLOT, 75116 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 40 73 89 00 - TÉLÉCOPIE : 01 47 20 33 81
e-mail : info@swparis.fr

Le 4 septembre 2001

Compagnie Régionale
Des commissaires aux Comptes
29 Bd de Courcelles
75008 Paris

Monsieur le Président,

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Bertrand BODET, notre associé et président de notre société.

Afin d'effectuer les formalités de modifications du président au RCS, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre votre attestation qui sera demandée par le Greffe : le président de la société sera Monsieur Vincent Young. Vous trouverez ci-joint la copie du PV du Conseil d'Administration du 4 septembre correspondant à sa nomination.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent Young

